



Formulaire de demande à titre individuel

Le présent formulaire doit être rempli avec l'aide de personnes qui ont bénéficié d'une formation de la section de la participation des victimes et des réparations. Le présent formulaire et la procédure de demande sont gratuits -la CPI ne prélève de frais à aucun stade de la procédure.

Des instructions détaillées sur la manière de répondre aux questions se trouvent dans le guide du formulaire de demande à titre individuel (PDF) sur la page web de l'affaire Abd-Al-Rahman de la CPI.

Ce formulaire peut être rempli hors ligne sur un appareil mobile à l'aide d'un logiciel de lecture PDF.

Sauvegardez le formulaire sur votre appareil **avant** de le remplir. Une fois que vous avez répondu à toutes les questions, sauvegardez de nouveau le formulaire. Merci de bien vouloir envoyer tous les formulaires remplis à VPRS.Information@icc-cpi.int. Veuillez aussi envoyer une photo de la pièce d'identité de la victime.

Nom de famille de la victime :

Prénom et/ou autres noms de la victime :

Veillez indiquer ici les noms sous lesquels la victime est habituellement connue

Date de naissance ou âge :

Si le demandeur ne connaît pas sa date de naissance, veuillez indiquer son âge approximatif

Sexe :

Nationalité :

Groupe ethnique/tribu :

Numéro de demande de la victime :

Si une demande a déjà été présentée

1. La victime fait-elle une demande de ?

Veillez cocher les deux cases si vous souhaitez participer à la procédure ainsi qu'aux réparations en cas de déclaration de culpabilité

PARTICIPATION

RÉPARATIONS

(en cas de déclaration de culpabilité)*

2. Qu'est-il arrivé à la victime ? Décrivez les événements de manière aussi détaillée que possible

Ceci comprend tout crime ayant pu être commis contre des membres de la famille de la victime et en conséquence duquel la victime a subi un préjudice. Si vous n'avez pas suffisamment de place pour décrire en détail ce qui vous est arrivé dans l'espace fourni à cet effet, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous indiquerez votre nom et apposerez votre signature.

3. Quand ces événements ont-ils eu lieu ?

4. Où ces événements ont-ils eu lieu ?

5. Selon la victime, qui est responsable de ces événements ?

6. Quel préjudice personnel ces événements ont-ils causé à la victime ?

Veillez fournir une **description détaillée du préjudice et de l'incidence qu'il a eue aux niveaux personnels, de la famille et de la communauté**. Si vous cochez une case, vous devez décrire en détail le préjudice qui y correspond. Vous pouvez cocher plusieurs cases. Si vous n'avez pas suffisamment de place pour décrire en détail le préjudice subi dans l'espace fourni à cet effet, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous indiquerez votre nom et apposerez votre signature.

TYPES DE PRÉJUDICES	DESCRIPTION
<p>Préjudice corporel comme les douleurs (chroniques), les blessures, les cicatrices, l'amputation, la perte ou l'usage restreint d'un membre, d'un organe ou d'une fonction corporelle. Il se peut également que les victimes aient contracté des infections ou des maladies à la suite du préjudice subi, notamment qu'elles aient perdu la vue ou l'ouïe ou qu'elles aient contracté des maladies sexuellement transmissibles.</p>	

Préjudice psychologique

comme l'angoisse, l'anxiété, la colère, la tristesse, la peur, le manque d'estime de soi, le sentiment de vulnérabilité, la honte, l'isolement, les cauchemars, l'agressivité ou l'éloignement de la famille, les troubles alimentaires ou du sommeil, l'alcoolisme ou la toxicomanie, les plaintes ou préoccupations liées aux violences sexuelles subies, la perte de mémoire et le manque de concentration.

Pertes ou dommages d'ordre matériel

comme la perte ou la destruction du ou des domiciles de la victime ou d'autres biens, y compris des terres, commerces, argent, animaux, récoltes, marchandises, biens ménagers, vêtements, voiture, bateau, moto, etc. Ou tout dommage occasionné auxdits biens.

Autres préjudices

la victime peut avoir subi d'autres formes de préjudices comme la perte de revenu ou d'une autre assistance liée à ses moyens de subsistance, la perte du soutien de famille, la perte d'opportunités (commerciales, économiques, éducatives, familiales, etc.), la stigmatisation, l'éclatement de la cellule familiale, l'incapacité de travail, une grossesse non désirée, le déplacement, un préjudice sexospécifique, etc.

7. En cas de déclaration de culpabilité (et si les ressources disponibles le permettent), quelle forme de réparations aimeriez-vous demander ?

Veillez consulter la liste d'exemples ci-dessous qui vous aidera à vous orienter. Vous pouvez indiquer plusieurs exemples de réparations. Les réparations ne peuvent être accordées qu'en cas de déclaration de culpabilité.

EXEMPLES DE RÉPARATIONS	DESCRIPTION
<p>Réparations financières l'expression fait référence à une indemnisation pécuniaire pour dommages, et peut inclure une indemnisation pour préjudices matériels, physiques ou psychologiques.</p>	
<p>Restitution l'expression fait référence à des réparations qui sont accordées dans le but de rétablir la victime dans la situation dans laquelle elle se trouvait avant que le ou les crimes ne soient commis. La restitution peut comprendre le retour sur le lieu de résidence, la restitution/reconstruction d'un bien perdu/détruit spécifique, la réintégration au poste professionnel occupé précédemment ou le rétablissement d'un droit (comme l'aide à l'éducation, etc.)</p>	
<p>Réhabilitation l'expression fait référence aux mesures telles que les soins médicaux et les soins psychologiques pour blessures, affection, maladie ou toute forme de préjudice psychologique. Elle renvoie également aux services juridiques et sociaux.</p>	
<p>Autres formes de réparations elles peuvent inclure des réparations de tout type que les victimes jugent appropriées pour répondre au mieux au préjudice subi et le réparer, comme les activités génératrices de revenus, la manifestation de la vérité, les excuses, les réformes judiciaires et juridiques, les cérémonies de commémoration, les monuments, les possibilités en matière d'éducation, les garanties que les crimes ne se reproduiront plus, les initiatives de paix, etc.</p>	

La victime consent-elle à ce que les renseignements personnels contenus dans ce formulaire de demande soient communiqués au **fonds au profit des victimes de la cpi** ?

* Les réparations peuvent être distribuées par le Fonds au profit des victimes de la CPI.

Oui

Non

À remplir uniquement si **une personne agit au nom de la victime** :

A La victime est un enfant*

B La victime est un adulte handicapé*

* Si vous avez répondu A ou B, lien avec la victime :

Veuillez joindre au formulaire de demande des **copies d'une preuve d'identité de la personne agissant au nom de la victime et de son lien de parenté avec elle.**

C La victime est un adulte et donne son consentement pour que quelqu'un agisse en son nom

La victime qui donne ainsi son consentement appose sa signature ci-dessous ou joint une déclaration au présent formulaire – **veuillez-vous reporter aux instructions**

Renseignements relatifs à la **personne agissant au nom de la victime** :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance/âge :

En soumettant ce formulaire de demande, la victime certifie, en écrivant leur nom ci-dessous, que les informations qu'elle contient sont, à sa connaissance, exactes et véridiques

Nom de la victime/personne agissant au nom de la victime :

Date:

Lieu :

Renseignements personnels

8. Pourquoi la victime souhaite-t-elle participer aux procédures devant la CPI, le cas échéant ?

9. La victime a-t-elle des raisons de s'inquiéter pour sa sécurité, y compris celle de sa famille, du fait de son interaction avec la CPI ?

Oui Non *Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi :*

10. Statut marital du demandeur :

11. I] Nombre d'enfants :

II] Nombre total de personnes à charge :

12. Veuillez préciser tout handicap, le cas échéant :

13. Veuillez préciser la ou les langues que parle la victime :

14. Veuillez préciser la profession, le cas échéant :

15. Représentation légale :

I] La victime a-t-elle choisi un avocat pour la représenter dans le cadre de la procédure devant la CPI ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom et les coordonnées de l'avocat :

II] La victime a-t-elle les moyens financiers de rémunérer un avocat ? Oui Non

III] La victime a-t-elle des objections à être représentée par un avocat ou une équipe de conseils qui représente d'autres victimes participant à la procédure ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi :

IV] Quelles caractéristiques et qualités la victime recherche-t-elle chez l'avocat qui la représentera dans le cadre de la procédure ?

V] Si la personne n'est pas représentée :

a) La victime souhaite-t-elle être représentée par un avocat du Bureau du conseil public pour les victimes CPI ? (un bureau d'avocats indépendants au sein de la CPI qui représente les victimes dans le cadre des procédures)

Oui

Non

b) La victime souhaite-t-elle choisir un avocat de la liste des conseils de la CPI ?

Oui

Non

Coordonnées de la victime :

Adresse :

Numéro(s) de téléphone ou autres manières de contacter la victime :

Adresse électronique :

Nom de l'interprète, le cas échéant :

Coordonnées de la personne ou de l'organisation ayant aidé la victime à remplir le présent formulaire, le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Adresse :

Numéro(s) de téléphone et adresse électronique (le cas échéant) :

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire, le cas échéant. Veuillez cocher les cases correspondantes pour tous les documents inclus dans la présente demande :

Photocopie de la preuve d'identité de la victime

Photocopie de la preuve d'identité de la personne agissant au nom de la victime

Déclaration par laquelle la victime adulte consent à ce qu'une personne agisse en son nom

Photocopie de la preuve du lien de parenté avec la victime

Photocopie du dossier médical ou autres documents prouvant le préjudice personnel subi par la victime, y compris les noms et coordonnées des personnes qui sont en mesure de corroborer les demandes de réparations de la victime (si pertinent et à la disposition immédiate et gratuite de la victime).